

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

du **17 juin au 22 juillet 2015 inclus**

Une enquête publique est organisée sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix afin d'assurer l'information et la participation du public et recueillir ses observations, propositions et contre-propositions relatives au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Aix, arrêté en conseil communautaire le 19 février 2015.

Elaboré par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix (CPA), le projet de SCOT recouvre le territoire de ses 36 communes membres, listées dans le tableau ci-dessous. Il repose sur un Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD), complété par un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Il comprend en outre un rapport de présentation comprenant une évaluation environnementale.

Les principes essentiels de ce projet portent sur des orientations, objectifs et dispositions organisant un aménagement et un développement durable du territoire pour les 20 prochaines années, en matière notamment d'équilibre du territoire, de préservation des espaces naturels et agricoles, de réponse en matière de logements, d'activités, de transports et de déplacements, d'équipements et de service. Ils visent notamment à permettre au Pays d'Aix de conserver son rôle d'acteur majeur de l'espace métropolitain et son attractivité, tout en préservant ce qui fait son identité et la qualité de son cadre de vie.

Par arrêté n°2015_024 en date du 20 mai 2015 Madame le Président de la CPA a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 17 juin au 22 juillet inclus. A l'issue de cette enquête, ce projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de la CPA.

Monsieur le Président du tribunal administratif de Marseille, par ordonnance n°E1500043/13 du 17 avril 2015, a désigné une commission d'enquête composée :

- d'un Président : Mme Lucienne DOGLIONE-ROBERT, architecte DPLG Urbaniste Expert Foncier/Commercial IFREIM, retraitée.
- de membres titulaires : M. Alain CHOPIN, Général de gendarmerie, retraité; M. Jean-Marie PARTIOT, Colonel de l'armée de l'air ingénieur aéronautique, retraité; M. Michel PROST Ingénieur Génie Civil, retraité; M. Jean-Claude MUSCATELLI, Proviseur adjoint retraité, conciliateur de justice près TI Marseille
- et de membres suppléants : M. Max PEZ, Secrétaire général, Directeur mission locale de Marseille Conseiller Prud'Hommes, retraité; M. Jean-Claude BAFFIE, Officier rédacteur Mandataire judiciaire près TI Marseille, retraité.

Le dossier soumis à enquête publique est composé notamment du projet de SCOT, intégrant une évaluation environnementale, d'une notice générale, mentionnant en particulier les

textes qui régissent l'enquête publique et de quelle manière elle s'insère dans la procédure d'élaboration du SCOT, du bilan de la concertation, des pièces administratives du dossier, dont l'arrêté organisant l'enquête, et des avis émis sur le projet de SCOT tels que prévus par les lois et règlements, dont celui de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Ce dossier sera consultable aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous, hors fermeture exceptionnelle ou jours fériés :

- au siège de l'enquête publique : Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc, CS40868, 13626 Aix-en-Provence CEDEX 1
- dans chacune des 36 communes composant la Communauté du Pays d'Aix.

Il sera accompagné, dans chaque lieu où il est déposé, d'un registre permettant au public d'y consigner ses observations, propositions et contre-propositions. De plus, au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites ou orales, ses propositions et contre-propositions dans le cadre de permanences assurées aux lieux, jours et heures figurant dans le tableau ci-dessous.

Les informations relatives à l'enquête publique ainsi que le dossier d'enquête publique pourront également être consultés et téléchargés sur le site internet de la CPA : www.agglo-paysdaix.fr. Aussi, le public pourra également communiquer pendant la durée de l'enquête ses observations, propositions et contre-propositions :

- par messagerie électronique: scot-commissaire-enqueteur@agglo-paysdaix.fr
- par courrier postal : Madame le président de la commission d'enquête sur le projet de SCOT - Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, CS40868, 13626 Aix-en-Provence CEDEX 1

Celles-ci seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais, avec le registre d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la CPA, dès la publication de l'arrêté de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, après avoir accompli les formalités de clôture de l'enquête et recueilli les observations éventuelles de la personne responsable du projet, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront notamment transmis sous un délai de 1 mois à la CPA. Ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à la CPA, Département stratégies, aménagement, habitat et politique de la ville, Bâtiment le Quartz, 2e étage, 42 route de Galice, 13090 Aix-en-Provence, sur le site Internet de la CPA www.agglo-paysdaix.fr, en mairie de chacune des 36 communes composant la CPA et dans les préfectures des départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse.

Consultation du dossier			Permanences des commissaires enquêteurs	
Communes	Horaires	Lieux	Dates	Heures
Aix-en-Provence	du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	Siège de la CPA – Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc 13100 Aix-en-Provence	17/06/15 22/07/15	8h00-12h00 13h30-18h00
	du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	bureau du POS 12 rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence	25/06/15 06/07/15	13h30-16h30 13h30-16h00
Beaurecueil	Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 16h, mercredi de 8h30 à 12h30 et le vendredi de 8h30 à 15h00h	Hôtel de Ville, Avenue Louis Sylvestre, 13100 Beaurecueil	18/06/15	9h00-12h00
Bouc-Bel-Air	du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 12h00 à 16h30	Pôle Municipal de Sauvecanne – Impasse des Oliviers – 13320 Bouc Bel Air	18/06/15 30/06/15	13h30-16h30 13h30-16h30
Cabriès	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	Centre technique municipal 3256 route de violési 13480 Cabriès	02/07/15	13h30-16h30
Châteauneuf-le-Rouge	du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00 et le samedi 9h00 à 12h00	Hôtel de Ville Place de la Mairie 13790 Châteauneuf Le Rouge	08/07/15	14h00-17h00
Coudoux	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Hôtel de Ville Place Jean Lapierre 13111 Coudoux,	20/07/15	9h00-12h00
Eguilles	du lundi au mercredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30	Hôtel de Ville, Place Gabriel Payeur, 13510 Eguilles	18/06/15	9h00-12h00
Fuveau	lundi de 8h30 à 12h00, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	Service Urbanisme Hôtel de Ville, 26 Boulevard Emile Loubet, 13710 Fuveau	29/06/15 16/07/15	8h30-12h00 13h30-17h00
Gardanne	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	Direction des Services Techniques, Bt saint roch, 1 avenue de Nice, 13120 Gardanne	18/06/15 24/06/15 10/07/15	8h30-12h00 8h30-12h00 13h30-17h00
Gréasque	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h30 à 17h30, ouvert le 1er samedi du mois de 9h00 à 12h00	mairie annexe, bd Marius Olive 13850 Gréasque	21/07/15	14h00-17h30
Jouques	lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	Hôtel de Ville 3 boulevard de la République 13490 Jouques	23/06/15	8h30-12h00
La Roque d'Anthéron	le lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, le jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 19h00, et le vendredi de 8h30 à 13h30	Hôtel de ville 2 Avenue Europe Unie 13640 La Roque d'Anthéron	10/07/15	9h00-12h00
Lambesc	lundi de 8h à 12h et 13h à 17h, mardi et jeudi de 8h30 à 12 h00, vendredi de 8h00 à 17h00	service de l'urbanisme 8 boulevard de la république 13410 Lambesc	29/06/15	8h30-12h00
Le Puy-Sainte-Réparate	lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, mercredi de 8h30 à 12h00, samedi de 9h00 à 12h00	Hôtel de Ville, avenue des Anciens combattants, 13610 Le Puy Sainte Réparate	20/06/15	9h00-12h00
Le Tholonet	du lundi au mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, jeudi de 8h30 à 12h00	Hôtel de Ville Avenue Cezanne 13100 Le Tholonet	21/07/15	13h00-17h00
Les Pennes-Mirabeau	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30	service de l'urbanisme rue Jean Aicard 13170 Les Pennes Mirabeau	02/07/15 15/07/15	9h00-12h00 14h00-16h30
Meyrargues	le lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 12h00, le mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	Hôtel de Ville, Rue d'Albertas 1 ^{er} étage, 13650 Meyrargues	22/06/15	8h00-12h00

Consultation du dossier			Permanences des commissaires enquêteurs	
Communes	Horaires	Lieux	Dates	Heures
Meyreuil	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 hors période de vacances scolaires.	Hôtel de ville Allée des Platanes 13590 Meyreuil	30/06/15	9h00-12h00
Mimet	le lundi et mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mercredi de 9h00 à 12h00	Service urbanisme, Place de la Mairie, 13105 Mimet	16/07/15	9h00-12h00
Pertuis	du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	Direction de l'Urbanisme, 195 impasse Jules Seguin, 84 120 Pertuis	26/06/15 08/07/15	13h30-16h30 8h00-12h00
Peynier	lundi de 9 à 12h et de 14h à 18h30, mardi et vendredi 9h-12h, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h	Accueil de la Mairie 9 cours Albéric Laurent 13790 Peynier	01/07/15 au 1 cours Albéric Laurent	13h30-17h00
Peyrolles-en-Provence	du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h, sauf à partir du 1er juillet 2015, uniquement de 8h à 12h	Hôtel de Ville Rue Mairie 13860 Peyrolles en Provence	30/06/15	14h00-17h00
Puylobier	lundi, mercredi, et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mardi et jeudi de 9h à 12h	Hôtel de Ville Square Casanova 13114 Puylobier	10/06/15	9h00-12h00
Rognes	du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.	Hôtel de Ville 1 avenue Aix en Provence 13840 Rognes	24/06/15 15/07/15	8h30-12h00 13h30-17h00
Rousset	lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	service de l'urbanisme avenue des Bannettes 13790 Rousset	26/06/15 20/07/15	14h00-17h00 9h00-12h00
Saint-Antonin-sur-Bayon	lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h	Hôtel de Ville Chemin Départemental 17 13100 Saint Antonin sur Bayon	21/07/15	9h00-12h00
Saint-Cannat	lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, jeudi de 13h30 à 17h	Hôtel de Ville, Place de la République, 13760 Saint-Cannat	25/06/15	13h30-17h00
Saint-Estève-Janson	lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30	Hôtel de Ville Chemin Départemental 66 B 13610 Saint Estève Janson	19/06/15	8h30-12h00
Saint-Marc-Jaumegarde	du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00	Hôtel de Ville, Route de la Mairie, 13100 Saint-Marc-Jaumegarde	09/07/15	9h00-12h00
Saint-Paul-Lez-Durance	du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	Hôtel de Ville Place Commandant Jean Santini 13115 Saint Paul lez Durance	16/07/15	13h30-17h30
Simiane-Collongue	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h	Mairie, place de l'Hôtel de ville Château de Simiane 13109 Simiane Collongue	29/06/15 21/07/15	8h30-12h00 13h30-17h00
Trets	lundi et jeudi de 8h à 12h, mardi de 13h30 à 17h30, mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, vendredi de 13h30 à 16h30	Hôtel de ville, Place 14 Juillet, 13530 Trets	22/06/15 07/07/15	8h00-12h00 13h30-17h30
Vauvenargues	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30	Hôtel de Ville, 12 Boulevard Moraliste, 13126 Vauvenargues	23/06/15	9h30-12h30
Venelles	du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00	Hôtel de Ville Impasse écoles 13770 Venelles	24/06/15 09/07/15	13h00-17h00 8h00-12h00
Ventabren	du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30, le samedi de 8h00 à 12h00	Service de l'urbanisme, 2 place de l'église 13122 Ventabren	20/06/15 à l'Hôtel de Ville, 17 Grand' Rue	8h30-12h00
Vitrolles	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Bâtiment l'Azuréen Arcade des Citeaux 1er étage 13127 Vitrolles	26/06/15 06/07/15 17/07/15	9h00-12h00 14h00-17h00 9h00-12h00

Toute information complémentaire relative à ce dossier peut être obtenue auprès de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix (CPA)
CPA / Mission SCOT – CS40868 13626 Aix-en-Provence Cédex 1
Personne responsable : Monsieur Victor JERONIMO (tél : 04.42.93.85.85)